



Consumer and
Corporate Affairs Canada

Consommation
et Corporations Canada

Legal Metrology

Métrieologie légale

APPROVAL No. - N° D'APPROBATION

S.WA-3277 Rev. 1

MAY - 8 1986
MAI

NOTICE OF APPROVAL

AVIS D'APPROBATION

Issued by statutory authority of
the Minister of Consumer and Corporate
Affairs under application by:

Accordée en vertu du pouvoir
statutaire du Ministre de Consommation
et Corporations à la demande de:

Pitney Bowes
150 Ferrand Drive
Don Mills, Ontario
M8C 3B5

for the following devices:

pour les appareils suivants:

DEVICE TYPE /
TYPE D'APPAREIL:

MANUFACTURER /
FABRICANT:

09

Electronic Postal Scale / Balance
postale électronique.

Toledo Scale, Division of
Reliance Electric Limited
Mississauga, Ontario

MODEL DESIGNATIONS /
DÉSIGNATIONS DES MODÈLES:

RATING-CAPACITY-RANGE(S) /
CLASSEMENT-CAPACITÉ-ÉTENDUE(S):

5884
5891
5894

7 000 g x 5 g
12 000 g x 5 g
35 000 g x 10 g

NOTE: This approval applies only to
devices, the design, composition,
construction and performance of which
are, in every material respect, identi-
cal to that described in the informa-
tion submitted and are typified by the
sample(s) submitted by the applicant
for evaluation for approval in accor-
dance with sections 14 and 15 of the
Weights and Measures Regulations. The
following is a summary of salient
features only.

REMARQUE: La présente approbation ne
vise que les appareils dont la concep-
tion, la composition, la construction
et le rendement sont identiques, en
tout point, à ceux qui sont décrits
dans la documentation reçue et pour
lesquels des échantillons représenta-
tifs ont été fournis par le requérant
aux fins d'évaluation, conformément aux
articles 14 et 15 du Règlement sur les
poids et mesures. Ce qui suit est une
brève description de leurs principales
caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

These are fully electronic postage computing scales with a single digital display. They do not have a dual display as required by SCM1.11 because they are used for internal postage determination and are not to be used in direct sales to the public. Postal charges are computed by entering the class of mail and a code for type and destination. The codes, rates and postal codes used in determining the charges are contained in PROM's mounted on removable paddle boards located under the platter. A bullseye level is located under the platter and the levelling feet are lockable. When these scales sit idle for 3 minutes at zero the display turns OFF, to re-activate and restore the display move the platter or press any key. These scales incorporate a counting feature and an lb/oz conversion.

The display consists of a 19 digit, 12mm high seven segment type vacuum fluorescent display with 18 triangular cursors that illuminate or flash to prompt the operator, give information and indicate zero. From the left, the display has 5 digits for weight, 2 digits for postal class, 4 digits for postage type and zone/code, 6 digits to display total postage, and fees or numbers entered via the keypad. The remainder are unused.

The operator's controls consist of two keypads as follows:

- (1) A 2x10 (20 keys) keypad located below the display that is used to select Class, Zone or Fee selections.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Il s'agit de balances postales entièrement électroniques munies d'un seul dispositif d'affichage numérique qui servent à déterminer les tarifs d'affranchissement internes et qui ne doivent pas être utilisées dans la vente directe au public. Le calcul des tarifs d'affranchissement se fait en introduisant dans la balance la catégorie des envois postaux et le code associé au type et à la destination. Les codes, les tarifs et les codes postaux utilisés aux fins de détermination des tarifs d'affranchissement sont contenus dans une mémoire PROM installée sur des cartes de connexion amovibles se trouvant sous le plateau et les pieds de nivellement sont réglables. Lorsque ces balances indiquent zéro et ne sont pas utilisées pendant 3 minutes, le dispositif d'affichage s'éteint. Pour le réactiver, il faut déplacer le plateau ou enfoncer n'importe quelle touche. Ces balances comprennent un mode de comptage et une touche de conversion lb/oz.

L'affichage est assuré par 19 chiffres fluorescents à sept segments à dépression de 12mm de hauteur et par 18 curseurs triangulaires qui s'allument ou clignotent pour interroger l'opérateur, fournir les renseignements et indiquer zéro. A la gauche du dispositif d'affichage, se trouvent 5 chiffres indiquant le poids, 2 chiffres indiquant la catégorie d'envois postaux, 4 chiffres indiquant le type d'envois postaux ainsi que la zone et le code, 6 chiffres indiquant le total des tarifs d'affranchissement et les tarifs ou les chiffres introduits au moyen du clavier. Les autres touches ne sont pas utilisées.

Les commandes destinées à l'opérateur consistent en deux blocs de touches, soit:

- (1) un clavier numérique de 2x10 (20 touches) situé sous le dispositif d'affichage et servant à choisir la catégorie, la zone ou les tarifs;

SUMMARY DESCRIPTION: Continued

(2) A second 4x5 (20 keys) keypad located on the right hand side of the scale consists of a numeric keypad (with letters for destination codes), a clear key, a zero key and function keys for:

- (a) Code
- (b) Spec/Serv
- (c) Letter
- (d) Print
- (e) Count/Tare - this key is a part of the counting feature, it is used only when in the counting mode. NOTE: Tare taken with this key will become a gross weight when any key other than one used in the counting mode is pressed.
- (f) Avg.WT/Samp.No. - used for counting mode only.
- (g) Enter/lb/oz - used to enter keypad data or when pressed and held will cause a cursor marked lb/oz to light and any weight on the scale will be displayed as pounds and ounces in 1 oz increments.

(3) Interfaces are provided for an electronic postage meter and an accounting system or document printer.

Set up and calibration of these scales is a microprocessor function protected by an internal switch. This switch is accessible through a port in the scale housing located in the upper left hand corner under the platter. This port is sealed with a tamper proof paper seal. Drilled head screws are provided under the platter for sealing the enclosure to the base frame, however the design is such that it cannot be sealed as per the requirements of SGM-1/12.

DESCRIPTION SOMMAIRE: Suite

(2) un deuxième clavier de 4x5 (20 touches) situé à la droite de la balance comprenant des touches numériques (avec des lettres pour les codes de destination), une touche de suppression des données, une touche de remise à zéro et des touches permettant d'introduire les fonctions:

- (a) code ("Code");
- (b) serv. spéc. ("Spec./Serv.");
- (c) lettre ("letter");
- (d) imprimés ("Print");
- (e) Comptage/Tare ("Count/Tare") - Cette touche fait partie de la fonction comptage et n'est utilisée qu'en mode de comptage. Remarque: Une tare introduite à l'aide de cette touche devient un poids brut lorsque toute touche autre que celle utilisée dans le mode de comptage est enfoncée.
- (f) poids moy./nombre d'échant ("Avg. WT/Samp. No.") - touche utilisée dans le mode de comptage seulement;
- (g) entrée/lb/oz ("Enter/lb/oz") touche utilisée pour introduire les données à l'aide du clavier. Lorsque cette touche est enfoncée et maintenue dans cette position un curseur portant le marquage "lb/oz" s'allume et tout poids affiché sur la balance est indiqué en livres et en onces par échelons de 1 oz.

(3) Des interfaces sont fournies permettant de relier les balances à une machine à affranchir électronique et un ensemble compatible ou une imprimante de documents.

Le montage et l'étalonnage de ces balances est une fonction de microprocesseur protégée par un interrupteur interne accessible par le trou prévu en haut à gauche dans le boîtier de la balance au-dessous du plateau. Ce trou est plombé à l'aide d'un sceau en papier inviolable. Des vis à tête épercée sont installées sous le plateau et assurent le plombage du boîtier et du socle. Cet ensemble ne peut, toutefois, être plombé conformément aux exigences de la directive ministérielle SGM-1/12.

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein having been evaluated in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Weights and Measures Act, approval is hereby granted pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Weights and Measures Act, and certification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and certification of conformity should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Requirements relating to installation, use and manner of use are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations.

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement des types d'appareils identifiés ci-dessus ayant fait l'objet d'une évaluation aux fins d'approbation conformément aux Règlements et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures, une approbation est accordée par les présentes en application du paragraphe 3(1) de ladite loi.

Le marquage, l'installation, l'utilisation et le mode d'emploi des appareils sont soumis à l'inspection conformément aux Règlements et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures, et doivent être certifiés conformes en sus d'être approuvés par les présentes. Toute demande de renseignements sur l'inspection et la certification de conformité doit être adressée au bureau d'inspection local de Consommation et Corporations Canada. Les exigences de marquage sont définies dans les articles allant de 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences relatives à l'installation, à l'utilisation et au mode d'emploi sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement.



W.R. Virtue

Chief
Legal Metrology Laboratories

Chef
Laboratoires de la Métrologie légale

FILE/Dossier: C6922-T170-20

MAY - 8 1986
MAI

